

FORMATION + TEST AIPR ENCADRANTS ET FORMATION DT - DICT ⁶⁵⁸

Objectifs

- Préparation A.I.P.R. Opérateur/Encadrant/Concepteur,
L'arrêté du 22 Décembre 2015 prévoit que, dès le 1er Janvier 2018, les intervenants en préparation ou exécution des travaux à proximité des réseaux soient soumis à l'obligation de disposer d'une AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

Public Visé

Pour les exécutant, encadrants ou concepteurs devant réaliser des chantiers et amenés à travailler sur des chantiers de travaux publics.

Durée

11.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Préparation AIPR

- DICT
- Analyse des réponses, du DCE et du marché
- Compétences des personnels
- Application du guide technique
- Lecture des indices et affleurants
- Travaux sans tranchée

Au cours du chantier :

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage
- Opérations sur chantier
- Passage du QCM DT-DICT

Méthodes et moyens pédagogiques

- Lieu : installations électriques de l'ECIR FORMATION ou de l'entreprise,
- Salle de cours équipée (vidéo...),
- Mise à disposition de tablettes pour réaliser le QCM DT-DICT,
- Encadrement par un formateur ayant plusieurs années d'expérience en entreprise.



Méthodes et modalités d'évaluation

- Feuille d'émargement journalière
- Clôture de stage : fiche de satisfaction du stagiaire
- Attestation de stage
- Avis du formateur sur le stagiaire pour aider l'employeur à définir le contenu du titre d'habilitation
- Attestation de réussite au QCM DT DICT le cas échéant, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR

Modalités d'Accessibilité

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation, ...)

Veuillez contacter la Référente Handicap

Mme Julia Berenger

04 90 59 49 22

Julia.berenger@poleformation-tp.fr